

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Direction Adjointe de la Logistique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Mise a disposition de biens mobiliers au profit d'associations ou organismes.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Administration Générale et aux Services Généraux et Grands Evènements institutionnels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est régulièrement sollicité pour des mises à disposition de biens meubles au profit d'associations départementales ou établissements publics.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la mise à disposition, sur de courtes périodes, de mobiliers (tables et bancs) dont le Département est propriétaire, au profit d'associations ou organismes pour l'organisation de leurs manifestations.

Cette mise à disposition concourra à la satisfaction d'un intérêt général ou local, tout en s'inscrivant dans le champ de compétence du département. Cette contribution en nature fera l'objet d'une valorisation, mentionnée dans la convention de mise à disposition, qui permettra aux organismes qui en bénéficient de faire état de la réalité de leurs ressources.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention type de mise à disposition à titre gratuit de mobiliers destinés à des organismes du département intervenant dans les domaines de la jeunesse et ou du sport.

Il est précisé que ces équipements restent propriété du département.

Ce rapport comporte une recette indéterminée à ce stade. Elle sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à assurer ces mises à disposition à titre gratuit et à signer tous actes correspondants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL